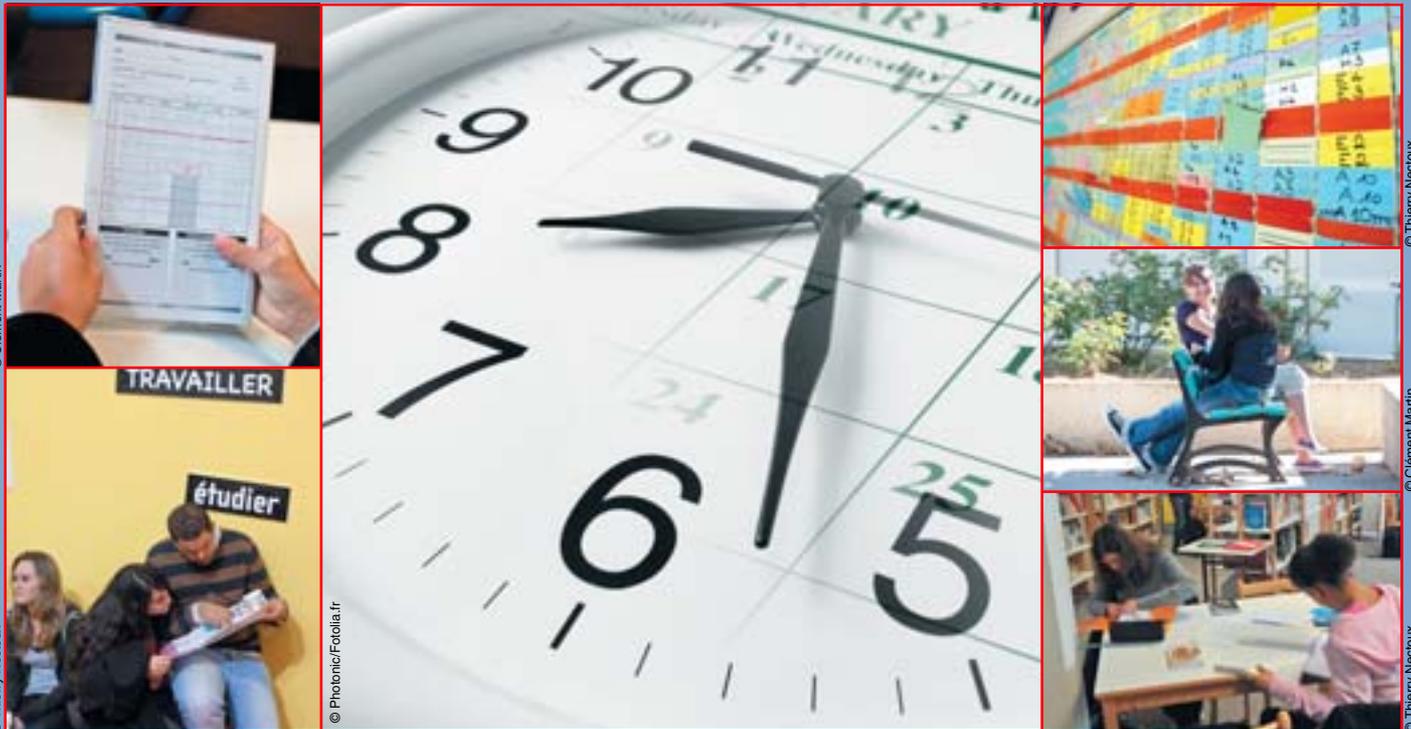


DOSSIER

Les rythmes scolaires

Du temps pour *mieux apprendre*



Dossier coordonné par Carole Condat et Roland Hubert ; réalisé par Christophe Barbillat, Sandrine Charrier, Odile Cordelier, Monique Daune, Michel Fouquet (SNEP), Valérie Héraud, Élisabeth Labaye, Xavier Marand, Véronique Ponvert, Sébastien Sihr (SNUIPP) et Valérie Sipahimalani

Revenant régulièrement dans le débat public, la question des rythmes scolaires est à la croisée de multiples problématiques. Véritable serpent de mer, elle peut être aussi un prétexte à l'imposition d'une autre École, au service d'une tout autre conception de la formation de tous les jeunes.

S'ensuivent fatalement nombre d'inquiétudes dans la communauté éducative tant les présupposés dans la structuration ministérielle du débat sont lourds de sens sur les intentions réelles de ses initiateurs. Veut-on débattre des conditions de la réussite des élèves ? Certes, mais de quelle réussite parle-t-on ? S'agit-il de réfléchir à l'organisation du temps global de l'élève intégrant travail en classe, travail prescrit en dehors de la classe et activités hors scolaire ? Ou simplement justifier une réorganisation des heures de cours ? La priorité est-elle de répondre à de supposées demandes sociales, plus ou moins identifiées, de mieux prendre en compte les rythmes d'une société qui prône l'individualisme et qui reste traversée par les tentations communautaristes ? Ou la volonté est-elle de lutter contre les inégalités sociales, géographiques qui pèsent tant sur les résultats du système éducatif ?

Pour le SNES, la formation de l'ensemble d'une génération revêt de tels enjeux humains et de société, que la question de l'organisation des temps scolaires et extrascolaires nécessite l'affirmation préalable que l'École doit pouvoir imposer des contraintes « au temps social » qui n'est qu'un repère parmi d'autres du débat.

Cela nécessiterait que le courage politique du gouvernement ne soit plus au service du dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, mais bien à celui de la démocratisation de l'accès aux savoirs, pratiques culturelles, sportives et artistiques de tous les jeunes d'une génération.

Ce dossier n'a pas la prétention de faire le tour de la question, mais présente les éléments qui nous paraissent centraux dans ce débat. ■

Les enjeux du débat

Un sujet piégé, un débat de société

Chacun sait que le rythme de l'école ne prend pas suffisamment en compte l'intérêt des élèves (trimestres déséquilibrés, mauvaise répartition des cours sur la journée et la semaine, pause méridienne trop courte...) et que l'organisation du temps scolaire est dictée avant tout par des questions sociétales, économiques et budgétaires.

L'organisation du temps scolaire est soumise à de nombreuses contraintes : temps de travail des parents, insertion des femmes sur le marché de l'emploi, qualité et temps des transports, nouvelles configurations familiales...

Quant au mauvais zonage des vacances d'hiver et de printemps, il résulte essentiellement du puissant lobby des sports d'hiver qui ne concernent pourtant que 8 % des Français. Chaque heure de cours supprimée permet au gouvernement de réaliser des économies budgétaires pour réduire les dépenses publiques.

Dans le second degré, la confection des emplois du temps est par ailleurs complexe tant elle dépend de multiples paramètres et contraintes.

L'éclairage récent apporté par les chrono-biologistes peut être pertinent : tous leurs travaux ne définissent pas forcément les mêmes pics de vigilance, mais ils convergent pour récuser la fausse bonne solution d'une concentration des cours le matin.

S'il est légitime de s'intéresser à la fatigue des élèves et à leur capacité d'attention, il

Le risque majeur est donc bien d'aboutir à « moins d'école »



Chaque heure de cours supprimée permet au gouvernement de réaliser des économies budgétaires pour réduire les dépenses publiques

serait en revanche illusoire de penser que leur réussite ne dépend que des rythmes (comme s'il pouvait, du reste, y avoir un rythme « idéal » permettant de concilier toutes les variables) et de s'exonérer d'une réflexion pédagogique sur les contenus à transmettre, les pratiques à mettre en œuvre ou la formation des enseignants.

Chantier en cours dans l'Éducation

Quand Luc Chatel a lancé en juin dernier la Conférence nationale sur les rythmes scolaires, il cherchait avant tout à répondre à la polémique sur la semaine des quatre jours (que son prédécesseur avait imposée à l'école primaire sur injonction présidentielle), mais il poursuivait manifestement un double objectif : occuper le terrain médiatique en ignorant délibérément les effets dévastateurs des réformes éducatives en cours ; créer l'oc-

casion de trouver de nouveaux « gisements » d'économies budgétaires, d'où l'accent mis notamment sur la prétendue lourdeur des horaires élèves.

Curieusement, le comité de pilotage qu'il a installé ne donne aucune place aux représentants des syndicats enseignants ou de parents d'élèves mais est largement ouvert à des organismes ou personnalités représentant des intérêts divers, souvent assez éloignés du monde de l'éducation. Et sans attendre les conclusions du débat, il a imposé dès septembre 2010 l'expérimentation d'un nouveau rythme dans 124 collèges et lycées avec cours le matin, activités sportives et culturelles, souvent associatives, l'après-midi.

Vers une diminution du temps scolaire ?

Le risque majeur est donc bien d'aboutir à « moins d'école » dans un contexte où les pressions économiques et budgétaires, comme les demandes de certaines familles, peuvent conduire à une diminution du temps scolaire, avec renvoi à l'extérieur des activités culturelles, sportives, artistiques, voire des enseignements d'EPS, d'arts plastiques et d'éducation musicale. ■

Calendrier prévisionnel de la conférence nationale

- **Jusqu'au 15 décembre** : des débats publics et consultations sont prévus dans toute la France.
- **Mi-janvier** : le comité de pilotage remet au ministre la synthèse des débats.
- **De mi-janvier à avril** : le comité de pilotage décline cette synthèse en « pistes opérationnelles ».
- **Mi-mai** : le ministre présente les pistes de travail retenues et son calendrier d'application.

Chronologie

1894

L'horaire hebdomadaire scolaire est fixé à 30 heures sur cinq jours (lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi). Le jeudi est libéré pour une éventuelle instruction religieuse.

1922

Le mois de vacances durant l'été est allongé de quinze jours pour permettre aux enfants de travailler dans les champs et de participer à la reconstruction du pays après la Première Guerre mondiale.

1936

Instauration des congés payés qui bouleverse l'ordonnance du calendrier scolaire.

1937

Deux semaines de congés scolaires supplémentaires. C'est aussi un moyen de donner des vacances aux enseignants pour ne pas avoir à revaloriser leur salaire.

Rythmes 1^{er} degré

À l'école, trouver le bon rythme

Tout le monde en convient, notre école n'a pas encore trouvé le bon rythme.

De l'avis de beaucoup, à l'école primaire, la situation est encore plus néfaste pour les élèves depuis la suppression du samedi matin imposée par Xavier Darcos, les jours de classe étant concentrés sur quatre jours hebdomadaires.

Résultat, l'année y est l'une des plus courtes en Europe, avec 144 jours de cours alors que les écoliers passent 913 heures sur les bancs de l'école contre 634 en Allemagne.

C'est en partie ce diagnostic qui a poussé Luc Chatel à ouvrir une conférence nationale censée se pencher pendant près d'un an et « sans tabou » sur l'organisation de la journée, la semaine et l'année scolaires. Depuis juin, un comité de pilotage de dix-huit personnalités est chargé d'animer cette conférence en auditionnant toutes les parties prenantes. Selon le ministre, les pistes retenues devraient être présentées à la mi-mai 2011, mais sans application concrète avant 2013, les calendriers des trois prochaines années étant déjà fixés.

Que faut-il en attendre ? Pour le SNUipp-FSU, le cœur du débat doit être le temps de l'enfant et non la recherche de nouvelles coupes budgétaires. C'est ainsi que la question ne peut se prendre par le petit bout de la lorgnette en interrogeant uniquement le rythme hebdomadaire à quatre ou cinq jours de classe. Sans compter les conséquences de l'application de cette seule mesure pour les communes : les journées de classe raccourcies, qui s'occupera des enfants dont la journée de classe s'achève à 15 h 30 ? Les communes riches pourront mettre en œuvre des activités péri-éducatives quand les plus déshéritées ne pourront rien proposer. Une réalité qui met ainsi à jour les fortes inégalités en matière d'offre éducative qui existent entre les collectivités territoriales.

Le temps de l'enfant doit donc être approché dans sa dimension globale articulant le temps scolaire et extrascolaire, s'attaquant au calendrier annuel avec une réelle rythmicité de sept semaines d'école et de deux semaines

de vacances. Sans oublier les questions liées à l'amélioration du « climat » scolaire : les élèves sont moins disponibles pour les apprentissages dans une classe de trente élèves et après un repas pris dans le bruit et la bousculade. Trouver les bons rythmes, c'est donc aussi s'en donner les moyens. Sur ce point, Luc Chatel n'a encore rien dévoilé d'encourageant. ■

Le temps de l'enfant doit donc être approché dans sa dimension globale articulant le temps scolaire et extrascolaire



© Clément Martin

Cours le matin, sport l'après-midi

Le « SPAM » de la rentrée

S'il était besoin d'une confirmation que l'expérimentation « Cours le matin, sport l'après-midi » est d'abord une opération de communication ministérielle, l'enquête menée par le SNEP auprès des établissements concernés l'apporte sans équivoque. Elle montre aussi beaucoup d'improvisation, voire de précipitation dans la mise en œuvre, ainsi qu'un mépris des procédures démocratiques (CA non consultés [28 %] ou informés sans vote, pressions exercées sur les enseignants d'EPS, voire chantage aux moyens pour la rentrée...). Le ministère n'a manifestement pas fait siens les objectifs de citoyenneté et de respect de la règle...

Mise en place chaotique

Dans près de la moitié des 116 EPLE, les élèves ne sont pas volontaires, et dans 80 %, le dispositif est un recyclage de « renforcements sportifs » préexistants. Un enseignant d'EPS sur deux a refusé d'entrer dans le dispositif, mais certains ont finalement

accepté, pour garder la maîtrise de l'organisation, et s'opposer au risque de déscolarisation de l'EPS.

Dans l'urgence, la mise en place de l'expérimentation a surtout consisté à placer l'après-midi les cours d'EPS, ainsi que les diverses options existantes, plus le sport scolaire (UNSS) du mercredi après-midi. Un EPLE sur trois a organisé une demi-journée sportive en plus, un sur quatre l'a fait sur deux demi-journées supplémentaires. Un peu plus de la moitié font appel à des intervenants extérieurs.

Pour boucler le projet, près d'un EPLE sur deux a placé d'autres cours l'après-midi : les enseignements artistiques et la technologie sont d'abord concernés, comme s'il n'y avait pas d'apprentissages demandant de la concentration dans ces disciplines !

Incohérence et danger

Ces données recueillies auprès des collègues montrent, pour la plupart, l'inconsistance et l'incohérence de l'opération.

Pour autant, ne nous y trompons pas : si l'occupation du terrain médiatique en est l'objectif premier, le SPAM est aussi l'expérimentation d'une possible déscolarisation des disciplines jugées non fondamentales, celles que le socle commun de la loi Fillon laisse de côté, voire ignore.

Le SNEP oppose à ce bricolage ministériel la revendication d'une revalorisation de l'EPS et du sport scolaire au sein du service public d'éducation, dans le cadre de rythmes scolaires repensés. « Plus et mieux d'école », sans hiérarchie entre les disciplines, dans la perspective de la réussite de tous, c'est possible. La culture commune que nous appelons de nos vœux doit intégrer ces préoccupations. ■

1968

Début du zonage des vacances scolaires pour satisfaire les professionnels du tourisme.

1969

Le samedi après-midi est libéré. La semaine de classe passe de 30 à 27 heures.

1972

Le jeudi est remplacé par le mercredi.

1980

Un rapport du Conseil économique et social préconise le découpage de l'année scolaire en périodes de cinq à sept semaines entrecoupées de périodes de vacances de deux semaines.

1986

Adoption du calendrier 7/2 abandonné l'année suivante.

2008

Application de la semaine de quatre jours dans le premier degré à l'initiative du ministre Xavier Darcos.

Élargir le débat

Les rythmes scolaires, une question de contenus et de pratiques

Les discours officiels visent à faire croire que l'organisation de la journée, de la semaine ou de l'année scolaire serait principalement responsable de l'échec d'un nombre important d'élèves.

Ainsi, comme pour la réforme du lycée, le ministère pose le débat sur les rythmes scolaires d'une manière biaisée : il met d'abord en avant la longueur et le découpage du temps scolaire au lieu de partir de ce que l'on enseigne, et comment on l'enseigne.

Le rythme, ce n'est pas qu'une question de temps...

Autre débat à ne pas occulter, celui de la hiérarchie des disciplines qui, au lieu d'être interrogée, est renforcée par l'expérimentation « cours le matin, sport l'après-midi » : ainsi les enseignements nécessitant un investissement intellectuel devraient être placés le matin, les autres (dont l'éducation physique et les enseignements artistiques) envisagés l'après-midi. Or, si l'on

peut dire que les modes de sollicitation sont différents d'une discipline à l'autre, que les pratiques mises en œuvre ne nécessitent pas le même investissement de la part des élèves (y compris à l'intérieur d'une même matière), toutes les disciplines nécessitent des efforts intellectuels. Pour le SNES, la question des rythmes scolaires doit être posée en partant des missions de l'école et des objectifs de formation initiale qu'on se donne pour toute la jeunesse, tant en terme de culture commune que de qualification, en s'intéressant au temps global de l'élève et à l'articulation entre travail dans et hors la classe (car chacun sait que le « travail à la maison » peut être discriminant en terme de réussite). Il faudrait créer les conditions pour que tous les élèves soient mis en situation de profiter au mieux du temps passé en classe, et ce quelle que soit la discipline enseignée, ce qui suppose notamment d'en finir avec les effectifs pléthoriques de classes, de faire alterner les modes de mise en activité des élèves (travaux en classe complète, en groupes restreints, voire en

petits groupes), d'envisager plus d'activités expérimentales, de TP, de réalisations, de pratiques sportive et artistique.

La question des rythmes scolaires croise par ailleurs celle de l'accompagnement éducatif, aux contours mal définis, qui contribue à gommer les frontières entre ce qui relève ou non du temps scolaire. Ainsi, se confondent et se superposent dans les établissements les activités de l'accompagnement éducatif et les dispositifs d'aide aux élèves (comme l'ATP en Sixième) ou les dispositifs artistiques et/ou culturels (comme la chorale ou « collège/lycée au cinéma ») qui relèvent normalement du temps scolaire.

Articuler les différents « temps » de l'élève

Et au final, on le sait bien, il y a un risque que l'EPS et les enseignements artistiques ne relèvent plus vraiment de la responsabilité de l'État mais des collectivités territoriales et des associations, ce qui générerait de terribles inégalités entre les élèves... et aboutirait à une formation déséquilibrée des individus. Il faudrait donc repenser l'organisation du temps périscolaire dans le cadre d'une réflexion sur le temps global des jeunes (en articulation et non en concurrence avec le temps scolaire). Il conviendrait aussi que les enseignants soient davantage formés à l'identification de ce qui fait obstacle aux apprentissages des élèves. Dans tous les cas, ce n'est pas en réduisant les heures d'enseignement, en alourdissant à l'infini la charge de travail des personnels ou en sacrifiant la formation initiale et continue des enseignants qu'on peut assurer la réussite de tous les élèves. ■

Pour le SNES, la question des rythmes scolaires doit être posée en partant des missions de l'école et des objectifs de formation initiale qu'on se donne pour toute la jeunesse



Temps réel de la scolarité

Le rythme du socle ou celui de la culture ?

Directement liée aux missions assignées au système éducatif, la question des rythmes scolaires se pose de façon différente suivant que l'on envisage une scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, tournée vers l'acquisition du socle commun, et avec pour seule ambition de former un individu adapté au cadre socio-économique, tout en dégageant

quelques élites, ou bien que l'on se situe dans une perspective de démocratisation, avec l'objectif d'une élévation générale du niveau de qualification de la population.

Apprendre mieux, plus, plus longtemps

Quels contenus enseigner, quelles pratiques et pour quels élèves, quelle articulation entre

travail en classe et travail « à la maison » ? Ces interrogations sont préalables à toute réflexion sur l'organisation de la journée et de la semaine scolaires. La fatigue et le stress dépendent aussi de l'intérêt porté à l'activité scolaire, du sens trouvé aux apprentissages, de la nature de l'activité proposée et des conditions matérielles de sa réalisation.

Chiffres

40 %

Le travail scolaire se concentre actuellement à 40 % sur le premier trimestre.

864 heures

De 1894 à 2008 la semaine de l'écolier est passée de 1 338 heures à 864 heures annuelles.

80 %

80 % des parents et 56 % des enseignants sont opposés à la classe le samedi matin (sondage Sofres 2007).

Pour le SNES, centrer la scolarité obligatoire sur l'acquisition du socle commun, c'est prendre le risque de discriminer les disciplines les unes par rapport aux autres, certaines étant très largement oubliées dans la définition du socle, et, peut-être d'externaliser celles qui sont marginalisées (EPS, enseignements artistiques). À l'opposé de cette hiérarchisation renforcée, ne pourrait-on pas profiter de l'allongement effectif des scolarités (en 2008-2009, 90,4 % des élèves de 17 ans étaient scolarisés⁽¹⁾), pour refondre les programmes, les repenser avec l'objectif de permettre davantage de liens entre les disciplines, accorder une place plus importante à la culture technologique, artistique, voire introduire de nouveaux enseignements ? Redonner du temps à la construction patiente des savoirs (en acceptant les détours pédagogiques et l'apport de toutes les disciplines dans la construction de l'estime de soi), dédramatiser les difficultés rencontrées (par une évaluation plus soucieuse de repérer les réussites sans démagogie), sont alors des pistes plus sûres pour un temps scolaire plus épanouissant.

Redonner du temps à la construction patiente des savoirs (...), dédramatiser les difficultés rencontrées (...) sont des pistes plus sûres pour un temps scolaire plus épanouissant

Se donner le temps

Envisager une scolarité obligatoire pour tous jusqu'à 18 ans dans le cadre d'une culture commune, c'est considérer qu'il n'y a pas de jeunes inaptes à acquérir cette culture commune dont l'acquisition se poursuit au lycée, pour tous mais sous des formes diversifiées.

C'est aussi donner le temps aux jeunes de construire leur ambition. ■

(1) Source : DEPP



© Thierry Nectoux

« Entre-temps » scolaire...

Mais que font-ils *en dehors des cours* ?

Transports scolaires, organisation pédagogique, accueil à l'internat ou à la demi-pension, possibilités de sorties ou non, ces contraintes déterminent les « autres temps » de l'élève (autonomie, temps libres, temps détournés). Collégiens ou lycéens, leur perception de ces temps est diverse. Que font-ils en dehors des cours alors qu'ils ont désinvesti depuis plus d'une

dizaine d'années les activités de type socio-éducatif ? L'aménagement des locaux et l'organisation du temps scolaire ont des effets très concrets, l'architecture est souvent peu fonctionnelle.

Temps libre ou temps mort ?

Des salles de permanence surchargées permettent-elles un encadrement de qualité, un travail autonome, une activité réelle des élèves ainsi qu'un soutien individualisé ? Quelle articulation entre l'accueil au CDI et celui en permanence ? Des collégiens, souvent « captifs », perçoivent ces heures comme des périodes de désœuvrement. La

pause de midi est très appréciée des élèves qui en regrettent la brièveté. Les foyers, les maisons des lycéens, les divers espaces collectifs, quand ils existent, peuvent être autant d'appropriations de ce temps libre.

L'organisation globale du temps scolaire doit être réfléchie pour éviter que ces périodes hors classe ne se réduisent à une sorte de gardiennage ou à un simple espace de « loisirs ».

Vie scolaire : l'affaire de tous

Pour cela, il faut des équipes de vie scolaire suffisantes pour accompagner les élèves, ce n'est pas le cas aujourd'hui. Les instances de concertation avec les délégués élèves ont aussi un rôle à jouer dans ce domaine.

Cette orientation devrait inspirer à la fois l'organisation pédagogique en facilitant l'entrée dans les apprentissages mais aussi des dispositifs d'encadrement éducatif favorisant l'intégration de tous les publics scolaires. En lien avec les collectivités territoriales, elle doit avoir pour objectif d'améliorer l'aménagement des locaux et les modes de transport. Elle doit articuler temps scolaires et non scolaires, favorisant l'accès à l'autonomie, l'ouverture et la sociabilité ! ■



© Clément Martin

L'organisation globale du temps scolaire doit être réfléchie pour éviter que ces périodes hors classe ne se réduisent à une sorte de gardiennage ou un simple espace de loisirs

Citations

« L'idéal serait que nos enfants aillent à l'école six jours sur sept »

YVAN TOUITOU, chronobiologiste

« Il faut savoir que toucher au calendrier scolaire, c'est provoquer des changements sur des pans entiers de l'économie. »

GEORGES FOTINOS, anciennement chargé du dossier « Aménagement du temps et des rythmes scolaires » au MEN



Vu de l'étranger

Au Danemark...



Dans le cadre de la conférence sur les rythmes scolaires, Luc Chatel s'est rendu fin août à Copenhague afin de s'inspirer des « bonnes pratiques européennes ». Au-delà du calendrier scolaire, les contrastes avec le système éducatif français sont nombreux (individualisation des emplois du temps, pas de coupure nette entre le primaire et le collège, grande autonomie laissée aux établissements). Pourtant, dans les comparaisons internationales, les résultats des deux systèmes éducatifs sont proches. Questions à **Hans Laugesen**, secrétaire international du syndicat GL (Gymnasieskolernes Laererforening) qui syndique 95 % des enseignants du secondaire supérieur.

L'US : Comment s'organisent la journée et l'année scolaire au Danemark ?

Hans Laugesen : Un élève a environ 31 cours de 45 minutes par semaine. En plus de cela, il doit passer en moyenne 6 heures par semaine à faire les devoirs écrits à la maison ainsi que 7 à 14 heures à étudier les leçons. La durée de l'année scolaire est de 200 jours de cours en y incluant les 25 journées consacrées aux examens. Les congés d'été s'étalent entre le 25 juin et le 9 août. À la mi-octobre, il y a une semaine de vacances d'automne. À Noël, dix à quatorze jours de congés. Il faut ajouter une semaine de vacances en février et une semaine de congés autour du week-end de Pâques. C'est le ministère qui décide de la période d'examen mais le reste du calendrier et la répartition du nombre obligatoire de jours de cours sont décidés au niveau de l'établissement et approuvés par le conseil d'école.

L'US : Peut-on parler d'emploi du temps individualisé ?

H. L. : L'emploi du temps hebdomadaire de chaque élève est déterminé par l'emploi du temps de la classe étant donné que la plupart des enseignements disciplinaires sont délivrés dans le même groupe de classe. Mais les élèves ont aussi le choix de quelques enseignements à la carte ce qui conduit à un emploi du temps indi-

vidualisé. La journée des élèves débute à 8 heures pour se terminer à 15 heures avec une pause déjeuner de 30 minutes. Mais beaucoup de lycées ont mis en place des sessions consacrées aux devoirs « après le temps scolaire », durant lesquelles un ou deux enseignants aident les élèves à faire leurs devoirs... Les élèves peuvent également suivre des enseignements facultatifs tels que l'éducation physique et sportive ou des activités artistiques.

L'US : Quelles sont les conséquences de cette organisation sur les services des enseignants ?

H. L. : L'aide aux devoirs est incluse dans la charge annuelle de travail des professeurs. Mais bien souvent ils n'ont pas le temps de préparer ces activités. Dans les négociations que nous avons eues avec le ministère de l'Éducation concernant la charge de travail pour les professeurs, le ministre s'interroge sur la possibilité d'exiger ou non un temps de présence plus long chaque jour dans l'établissement, en plus du nombre d'heures de cours à assurer. Nous estimons que cela exigerait d'avoir des espaces individuels de travail pour les enseignants afin que ce temps de présence ait du sens. De plus, nous considérons qu'allonger la journée de travail pour les élèves est limité compte tenu des activités décrites ci-dessus. ■

Quand l'Allemagne envie le modèle français

Contrairement aux idées reçues, le système scolaire allemand ne repose plus sur le principe des cours le matin et du sport l'après-midi.

Les cours sont certes concentrés le matin mais les élèves sont libérés en début d'après-midi et peuvent s'occuper - ou s'ennuyer - librement. Les activités de l'après-midi sont facultatives et rarement prises en charge par l'établissement scolaire.

Depuis 2003, sous la pression des mauvais résultats de l'Allemagne dans le classement des systèmes éducatifs mené par l'OCDE, le pays a décidé de remanier profondément l'organisation du temps scolaire. L'école toute la journée est

désormais encouragée pour plusieurs raisons : les enfants d'origine modeste sont défavorisés car

leurs parents n'ont pas les moyens de leur financer des activités pédagogiques, sportives ou culturelles l'après-midi ; les enfants d'immigrés sont les plus pénalisés par cette organisation. L'Allemagne est le seul pays de l'OCDE dans lequel les immigrés de deuxième

génération ont plus de difficultés scolaires que ceux de la première

génération. Mais ce sont surtout les femmes qui plébiscitent une journée « à la française ».



Dans un pays qui ne connaît pas l'école maternelle, où la plupart des écoles ne disposent pas de cantine et qui propose un rythme allégé aux écoliers, les mères se retrouvent souvent obligées d'abandonner leur

activité professionnelle pour s'occuper de leur enfant. Ce n'est pas un hasard si l'Allemagne a le plus faible taux de natalité de l'Europe.

Plus de 4 milliards d'euros ont été investis pour développer la journée continue. Entre 2002 et 2006, la part des élèves qui fréquentent l'école toute la journée est passée de 9,8 à 17,6 %. L'amélioration des performances de l'école allemande ne repose pas sur cette seule mesure mais, couplée à une réflexion sur l'organisation de la journée de cours, elle peut être un levier de réduction des inégalités scolaires. Cependant, dans un pays fédéral où les *länder* sont compétents en matière d'éducation, les communes les plus pauvres et surendettées sont réticentes à investir dans « plus de temps à l'école ». Enfin les résistances restent fortes dans un pays où le modèle de la mère au foyer a la vie dure.

À la recherche *du temps perdu*

Si les rythmes scolaires sont censés être définis pour le bien de l'enfant, chacun sait qu'il en va bien autrement.

Dès la création de l'école obligatoire, les rythmes des saisons et des travaux des champs dictaient les vacances d'été à une époque où l'enfant donnait un coup de main aux champs, ou manquait l'école pour aider sa mère à la maison. Aujourd'hui, ce sont les congés scolaires qui scandent l'année sociale. La rentrée n'est pas que scolaire ! Chacun prend ses RTT ou ses congés en fonction des vacances scolaires et les parents – les mères en particulier – tentent de concilier vie familiale et vie professionnelle, d'articuler leur journée et leur semaine de travail en fonction de la semaine de l'enfant. Ainsi du temps partiel du mercredi matin, quasi exclusivement pris par les mères.

Que dire des cours le samedi matin supprimés au nom des intérêts des parents, en tout cas de ceux qui partent en week-end, même s'il est vrai que la demande des familles recomposées méritait d'être entendue et a pesé dans ce sens.



© Photonic/Fotolair

Les temps sociaux sont en réalité de plus en plus mis sous la prépondérance des intérêts économiques et de l'organisation de l'espace urbain et périurbain

Repenser l'organisation du travail

Comment donc équilibrer ces temps autour de l'enfant ? Sans doute en respectant prioritairement son intérêt, ce qui suppose de mener une réflexion autour du travail en général, de son organisation, de sa durée (oui, la réduction du temps de travail est une bonne idée !) ainsi qu'une organisation des services publics, des activités sportives ou artistiques qui pourrait être revue, dans le respect des conditions de travail des profes-

sionnels qui y exercent mais en tenant compte de l'intérêt général...

Les temps sociaux sont en réalité de plus en plus mis sous la prépondérance des intérêts économiques et de l'organisation de l'espace urbain et périurbain (travail le dimanche, heures supplémentaires, temps partiel fragmenté, travail qui déborde sur la vie privée, allongements des trajets de transport...) et cela pose des problèmes aussi bien à l'école qu'à la famille, et à tout le temps hors travail. ■

Rythmes scolaires et services des enseignants

« *Travailler plus sans gagner plus* »

La définition des « rythmes scolaires » a un impact direct sur la charge de travail des enseignants et des autres personnels : le volume hebdomadaire et annuel du service, sa répartition tant quotidienne qu'hebdomadaire et annuelle en dépendent.

Chacun sait que la confection de l'emploi du temps d'un établissement scolaire doit être effectuée en fonction de paramètres multiples : nombre d'heures de cours hebdomadaire des élèves et répartition de leur temps d'étude par jour et sur la semaine, mise « en barrette » de certains enseignements, contingences matérielles des locaux (nombre, disponibilité, spécificité des salles et équipements...) et moyens alloués à la vie scolaire, obligations réglementaires de service des personnels alliées à leurs souhaits d'organisation et d'équilibre de leur vie professionnelle, personnelle et familiale...

Emploi du temps imposé

La complexité de l'opération est connue de tous. Les « réformes » menées depuis la rentrée sacrifient dès l'abord les vœux des personnels sur l'organisation de leur service. Ainsi, l'expérimentation de cours le matin et activités sportives et « autres » l'après-midi (cf. p. 23) contraint les enseignants, en

fonction de leur discipline, à ne travailler que certaines demi-journées : matin ou après-midi.

Moins payés ?

Dans une logique autre, la mise en place de références horaires annuelles dans la réforme des lycées (enseignement d'exploration, accompagnement personnalisé...) conduit à une annualisation du temps de travail. Le différentiel avec l'obligation réglementaire de service (ORS) peut être important sur un service individuel (ex. : 19,5 heures pendant 27 semaines et 15,5 heures le reste de l'année). S'il peut être pédagogiquement utile de regrouper des heures afin de mettre en place des séquences d'enseignement, la conséquence est que la définition hebdomadaire du temps de travail devient aléatoire, tout comme la notion d'heure supplémentaire : cela permet de ne plus les payer. Ces situations ne sont nullement encadrées et ne débouchent évidemment pas sur la prise en compte ou le

financement, dans l'ORS, du temps de concertation.

Comment comprendre enfin la volonté de raccourcir les vacances d'été de quinze jours, dans le droit fil de la « reconquête » du mois de juin ? S'agit-il de répartir sur quinze jours de plus le volume actuel de travail annuel ? Ou bien de faire travailler quinze jours de plus dans l'année ? Avec une augmentation de salaire à la clef ? La naïveté n'est plus de saison.

Au prétexte de s'interroger sur les rythmes scolaires, c'est une redéfinition des services des enseignants, de la charge et du volume de travail, tant hebdomadaires qu'annuels, qui se profile. Augmentation du nombre de réunions, accroissement de la pénibilité du travail... : une réflexion globale sur le temps et la charge de travail des personnels s'impose. Le gouvernement a une équation budgétaire en tête : diminuer l'offre de formation du service public tout en pressant le citron. « *Travailler plus sans gagner plus.* » ■